

Rappel de l'ANSM : le médicament Ozempic (sémaglutide) ne doit être utilisé que dans le traitement du diabète de type 2

L'ANSM et l'Assurance Maladie ont publié une note d'information pour rappeler de nouveau que « *le médicament Ozempic (sémaglutide) doit être réservé au traitement du diabète de type 2 insuffisamment contrôlé. Une surveillance renforcée a été mise en place pour s'assurer que les prescriptions respectent ce cadre d'utilisation.* »

En effet, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) précise que ce médicament doit être délivré uniquement sur ordonnance pour le traitement d'un diabète de type 2 insuffisamment contrôlé et ne doit être en aucun cas utilisé par des personnes non diabétiques dans un objectif de perte de poids.

Les actions mises en oeuvre

Pour trouver des solutions ensemble à ce mésusage, l'ANSM et la CNAM ont réuni les représentants des associations de patients (dont la Fédération Française des Diabétiques) et des professionnels de santé.

Pour avancer sur ce problème, l'ANSM et la Cnam ont mis en place des actions de surveillance :

- des données de vente et de remboursement issues du système national des données de santé (SNDS);
- des signalements d'usage non conforme et des déclarations d'effets indésirables aux centres régionaux de pharmacovigilance.

Quantification du mésusage du médicament

Selon les estimations réalisées par l'Assurance Maladie, « *les données du système national des données de santé extraites pour la période du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022 montrent qu'environ 600 000 patients ont reçu un médicament de la classe des analogues du GLP-1 dont 215 000 patients la spécialité Ozempic. Parmi ces patients, 2 185 bénéficiaires d'Ozempic peuvent être considérés comme non diabétiques selon les estimations de l'Assurance Maladie[1]. Ainsi, sur la base des seules données de remboursement, le mésusage potentiel pour la spécialité Ozempic est estimé à environ 1%.* »

L'ANSM précise que sur la base des données disponibles les détournements semblent limités et qu'aucun signal de sécurité n'a été fait. Néanmoins, l'agence rappelle qu'un usage détourné de ce médicament peut provoquer ou accentuer des tensions d'approvisionnement et ainsi priver les personnes, pour lesquelles il est prescrit, de ce traitement essentiel.

Source : <https://ansm.sante.fr/actualites/ozempic-semaglutide-un-medicament-a-utiliser-uniquement-dans-le-traitement-du-diabete-de-type-2>

Lire notre dernière actu sur les tensions d'approvisionnement :

<https://www.federationdesdiabetiques.org/federation/actualites/traitements-du-diabete-et-tensions->

[dapprovisionnement-ou-en-sommes-nous](#)